

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 21 SEPTEMBRE 2022

19- Objet : INTEGRATION DE VOIES ET MISE A JOUR DU TABLEAU D'IDENTIFICATION DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

N° Ordre : DE-106-2022

Rapporteur Francis Malisani, vice-président à la voirie

Nomenclature : 8.3 domaines de compétence par thème - voirie

L'an deux mille vingt-deux, le 21 septembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Sos, après convocation du 14 septembre 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (40) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et M. Sébastien CRUSSIÈRES

Le Frechou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY, Mélanie SERRES-SOLANO et MM Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE,

Pompiery : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : -

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : -

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : -

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrilles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Michel DAUNES

Lavardac : M. Ludovic BIASOTTO à Mme Isabelle SALIS

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET à M. Serge PERES
Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à Mme Evelyne CASEROTTO, Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, M. Serge ARNAUNE à M. Hugues DAVID, M. Frédéric SANCHEZ à M. Nicolas LACOMBE
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI à M. Alain LORENZELLI
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE à M. Jacques LAMBERT

Membre absent excusé (2) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE, suppléé par Mme Stéphanie DAVID
Lavardac : M. Georges BARBARA

Membre absent non excusé (2) :

Mézin : M. Jean-Michel MANABERA
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Votants : 49

Absents : 13

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Voirie – Création, aménagement et entretien de la voirie déclarée d'intérêt communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DE-170-2019 du 26 décembre 2019 définissant l'intérêt communautaire et l'étendue de la compétence voirie,

Vu la délibération n° DE-051-2021 du 19 mai 2021 approuvant la Charte Voirie d'Albret Communauté,

Vu la délibération DE-084-2022 du 29 juin 2022 concernant la dernière mise à jour du tableau d'identification de la voirie communautaire,

Vu la réunion de la commission voirie restreinte du 23/11/2021 au cours de laquelle le protocole et les conditions d'intégration de nouvelles voies ont été établis,

Vu les visites d'intégration organisées le 09/02/2022, le 31/03/2022 et le 09/05/2022 par la commission voirie restreinte,

Depuis 2019, des demandes d'intégration de voies au tableau de voirie communautaire ont été formulées par les communes de Nérac et Thouars-sur-Garonne. Ces demandes ont été mises en attente durant la rédaction de la Charte Voirie. Cette dernière, approuvée par délibération en mai 2021, a défini les critères d'intégration de nouvelles voies.

En novembre 2021, la commission voirie restreinte a établi un protocole d'intégration qui vise à analyser chaque demande par le biais de visites sur le terrain. Au cours de ces visites, des élus de la commission,

*accompagnés par les techniciens d'Albret Communauté, ont décidé que certaines voies pouvaient être intégrées de par leurs caractéristiques techniques et de part leur état.
D'autres nécessitent des travaux avant intégration et feront l'objet d'une prochaine délibération.*

En conséquence, Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de procéder à une mise à jour du tableau de voirie d'intérêt communautaire comme suit :

Commune de Nérac :

- CR 98 Chemin du Plan sur 330 ml
- CR 17 Chemin de Douazan : 2^{ème} partie sur 356 ml

Commune de Thouars-sur-Garonne :

- Rue de la Garonne : Emprise de la RD435 sur 367 ml
- Rue des Tilleuls : Emprise de la RD12E sur 253 ml
- Rue des jardins d'en face : Emprise de la RD12E sur 130 ml

Les tableaux de voirie de chacune de ces communes seront modifiés et annexés à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité

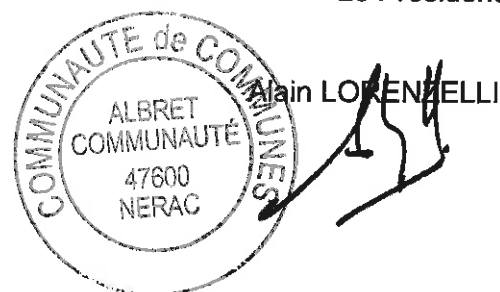
- ▶ **D'intégrer** les voies citées ci-dessus,
- ▶ **De modifier** en conséquence les tableaux de voirie des communes de Nérac et Thouars-sur-Garonne.
- ▶ **D'annexer** les tableaux de voirie des communes de Nérac et Thouars-sur-Garonne.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Publication le : **27 SEP. 2022**